

République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI

Séance du 23 juin 2021

DCM N° 2021-53

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
16/06/2021		
Date d’Affichage		
24/06/2021		

L’an deux mil vingt et un

Et le vingt-trois juin

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s’est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à MME CROCE-AJACCIO Catherine

M. BATESTI Gilles a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

M. MALPELI Stéphane a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

4 Absents : SILVESTRI Dominique, CAMUZAT Alexandre, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis

Monsieur SIMONI Pierre-Baptiste est nommé secrétaire.

Objet de la délibération :

Subvention association
 « Les Chats de Chez
 Nous » : année 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 CONSIDERANT que l’association « Les Chats de Chez Nous », loi 1901, dont le siège social est situé 35, Cité les Oliviers 20200 Ville di Pietrabugno, accueille à Furiani une cinquantaine de chats sauvés de la rue ou de la maltraitance, abandonnés ou trouvés blessés. Elle s’occupe de plus de 200 chats sauvages qui sont stérilisés et nourris et prend aussi en charge des chiens maltraités ou abandonnés.

CONSIDERANT qu’afin de poursuivre son action auprès des animaux en souffrance, l’association « Les Chats de Chez Nous » sollicite une subvention de 1 000 €.

OÙ l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

DECIDE

- d’attribuer, pour l’année 2021, une subvention de 1 000 € à l’Association « Les Chats de Chez Nous ».

DIT

- que les crédits ont été inscrits au chapitre 65 du Budget Général.

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

